

Les associations françaises de consommateurs

Contenu

Articles

Association Force Ouvrière des Consommateurs	1
Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés	1
Confédération nationale du logement	3
Confédération générale du logement	4
Confédération nationale des associations familiales catholiques	5
Confédération syndicale des familles	7
Conseil national des associations familiales laïques	9
Consommation Logement Cadre de Vie	10
Familles de France	12
Familles rurales	14
Fédération française des motards en colère	16
Fédération française des usagers de la bicyclette	24
Fédération nationale des associations d'usagers des transports	25
Ligue nationale pour la liberté des vaccinations	26
Nature & progrès	27
Pro Anima	30
Union des familles laïques	32
Union fédérale des consommateurs -Que choisir	33
Union nationale des associations familiales	35

Références

Sources et contributeurs de l'article	38
Source des images, licences et contributeurs	39

Licence des articles

Licence	40
---------	----

Association Force Ouvrière des Consommateurs

L'AFOC Logement social

L'AFOC est jugée représentative par la loi SRU.

Voir aussi

- Confédération générale du travail - Force ouvrière
- Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains

Liens externes

- Le site de l'AFOC Logement social ^[1]

Références

[1] <http://www.afoc-hlm59.net/>

Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés

INDECOSA-CGT

Association pour l'information et la défense des Consommateurs Salariés

Pas de logo



[Cliquez ici](#)

Contexte général

Champs d'action	Protection des consommateurs et salariés
Zone d'influence	France

Fiche d'identité

Forme juridique	Association loi de 1901
Fondation	1979
Siège central	263 rue de Paris 93516 Montreuil
Origine	Création de la CGT devenue structure indépendante
Personnage(s) clef	Claude BRULEY (Secrétaire Général)
Président(e)	William JACQUILLARD
Affiliation européenne	Association européenne des consommateurs (AEC)

Financement	1% salaire net mensuel : membres syndiqués 30 € / an membres non syndiqués
Membres	710 000 cotisants
Site internet	www.indecosa.cgt.fr ^[1]

L'**Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés** (INDECOSA-CGT) est une Association de consommateurs créée en 1979 par la Confédération générale du travail et reconnue par l'État.

Sources

- 60 millions de consommateurs, *Les associations qui vous défendent*, supplément au numéro 410, novembre 2006, p.30-31.
- Indecosa-CGT, *Une association de défense des consommateurs*, 19 février 2007.

Voir aussi

Articles connexes

- Association de consommateurs
- Droit de la consommation
- Confédération générale du travail
- 60 millions de consommateurs
- Centre technique régional de la consommation

Sites internet

- <http://www.indecosa.cgt.fr/>: site national.
- <http://pagesperso-orange.fr/cgt-hautes-alpes/indecosa.htm> : INDECOSA Hautes-Alpes.
- <http://indecosa.renaze.free.fr/>: INDECOSA Mayenne.
- <http://indecosarhone.jimdo.com/>: INDECOSA Rhône.

Références

[1] <http://www.indecosa.cgt.fr/>

Confédération nationale du logement

La **confédération nationale du logement** (CNL) est une association française Loi 1901, née pendant la Première Guerre mondiale, en 1916. Elle est aujourd'hui présente dans l'ensemble des départements français, et revendique 85 000 familles adhérentes^[1]. Elle est fondée sur le principe selon lequel tout habitant du pays doit pouvoir accéder à un logement à la fois sur, sain et accessible quels que soient ses moyens, couramment appelé "Droit au logement". Elle peut aujourd'hui se prévaloir d'une forte présence dans les élections des représentants des locataires dans les HLM.

Pour ses dirigeants locaux ou nationaux, il s'agit d'une réelle forme de militantisme, souvent associée à d'autres formes d'engagement. Ainsi une recherche historique en cours portant sur un ensemble de dirigeants syndicalistes de trois départements de France (Nièvre, Saône-et-Loire, Côte-d'Or) ayant été actifs entre la Libération et la fin des années 1970 montre qu'une part minoritaire mais réelle, d'environ 5% d'entre eux, a été partie prenante dans ce type d'association.

Depuis 1973 cette association a élargi son champ d'action en s'ouvrant également aux personnes accédant à la propriété de leur logement. L'argument avancé pour cela est qu'il s'agit finalement de « locataires des banques ».

Notes et références

[1] D'après les chiffres données au Congrès de Mai 2009

Bibliographie

- Sébastien JOLIS, *Un syndicalisme des locataires ? La Confédération nationale du logement de la Libération à 1973 à travers sa presse*, Mémoire de master 2, sous la direction d'Annie Fourcaut, Juin 2009, Centre d'histoire sociale du XXème siècle - Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne.
- Susanna MAGRI, "Le mouvement des locataires à Paris et dans sa banlieue, 1919 - 1925", *Le Mouvement social*, oct. - déc. 1986, n° 137.

Liens externes

- site officiel (<http://www.lacnl.com/>)
 - site de la CNL du Loiret (<http://cnl45.free.fr/>)
 - site de la CNL de l'Isère (CNL 38) (<http://lacnl38.com/>)
-

Confédération générale du logement

La **Confédération générale du logement** (CGL) est une association de locataires française fondée en 1954 par l'Abbé Pierre.

Suite à l'appel de l'Abbé Pierre à la radio pendant l'Hiver 54, des comités d'aide aux sans logis sont fondés. Ils assurent la défense des familles expulsées, le soutien aux squatters, l'appui des réquisitions, organisation de locaux d'accueil, des programmes de constructions rapides, portent des revendications auprès des pouvoirs publics... Lors de leur congrès de décembre 1956 à Roubaix, l'Union Nationale d'Aide aux Sans Logis devient Confédération générale du logement pour marquer son intention de couvrir toutes les préoccupations relatives au logement. Elle formule dès 1974 le concept juridique de droit au logement. La CGL est reconnue en 1982 comme association de consommateurs représentative.^[1]

Dans les années 2000, son audience parmi les locataires HLM est dépassée par d'autres organisations (CNL, CLCV...).

Liens externes

- Site de la CGL ^[2]
- Les agréments et représentations de la CGL ^[3]

Références

[1] cgl confédération générale du logement association défense locataire copropriétaire consommateurs - Histoire (<http://www.lacgl.fr/index.asp?ID=358>)


[2] <http://www.lacgl.fr/>

[3] <http://www.lacgl.fr/index.asp?ID=351>

Confédération nationale des associations familiales catholiques



Logo de Confédération nationale des associations familiales catholiques

Création	1905
Personnages clés	Antoine Renard (Président) Paul de Viguerie (ancien Président)
Forme juridique	Fédération d'Associations
Siège social	Paris  France
Activité(s)	service aux familles
Site Web	http://www.afc-france.org/ ^[1]

modifier^[2] 

La **Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques**, association reconnue d'utilité publique, est une confédération nationale d'associations familiales, agréée comme association de consommateurs.

Cette confédération fait partie des 5 principaux mouvements familiaux « généralistes », membres de l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales).

Histoire

Créée en 1905, la **CNAFC** est aujourd'hui présidée par Antoine Renard qui a succédé à Paul de Viguerie (2001-2007).

Charte

Les Associations Familiales Catholiques se veulent *un cadre d'engagement et d'entraide, ouvert à tous ceux qui veulent agir dans la société au service de la famille et à la lumière de l'enseignement de l'Église Catholique.*

Son action a pour but de :

- « *Valoriser la famille* fondée sur le mariage et les enfants vus comme chemin de bonheur et d'épanouissement de la personne.
- *Discerner localement* les besoins des familles et prendre les initiatives pour y répondre : services, rencontres, formation, aide éducative...
- *Être une force de proposition* permanente auprès des acteurs économiques, sociaux et politiques pour que les choix de la famille et l'accueil de l'enfant soient facilités. »^[3]

La Charte de l'an 2000 a donné au mouvement un élan nouveau. ^[réf. souhaitée]

Liens externes

- Site officiel de l'association ^[1]

Références

[1] <http://www.afc-france.org/>

[2] http://en.wikipedia.org/wiki/Conf%C3%A9d%C3%A9ration_nationale_des_associations_familiales_catholiques

[3] Valoriser, discerner, proposer ... ([http://www.afc-france.org/Qui_sommes_nous/Nos_Missions/index.php?RECORD_KEY\(missions\)=id_afc_comme_afc&id_afc_comme_afc\(missions\)=1](http://www.afc-france.org/Qui_sommes_nous/Nos_Missions/index.php?RECORD_KEY(missions)=id_afc_comme_afc&id_afc_comme_afc(missions)=1))

Confédération syndicale des familles

Confédération syndicale des familles

Pas de logo



Cliquez ici

Création	1946
Personnages clés	= [[]] (Président)
Forme juridique	Fédération d'Associations
Siège social	Paris France
Activité(s)	service aux familles
Site Web	http://www.la-csf.org ^[1]

modifier ^[2] ⓘ

La **Confédération Syndicale des familles** est une confédération nationale d'associations familiales, créée en 1946, agréée comme association de consommateurs.

Cette confédération fait partie des 5 principaux mouvements familiaux "généralistes", membres de l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales).

Histoire

La CSF a connu une fusion avec la Confédération nationale des associations populaires familiales syndicales.

Raison d'être

Assurer la défense et la représentation des intérêts matériels et moraux des familles, quelle que soit leur situation juridique et sociale ou leur nationalité, en particulier en leur qualité d'usagers et de consommateurs de biens et services, de parents d'élèves et de retraités.

Démarche syndicaliste

La CSF affirme une ambition de changer la société.

- Développer l'initiative personnelle et la promotion collective, la solidarité, la justice et la paix.
- Faire en sorte que ce qu'il y a de meilleur en chacun puisse s'exprimer pour le bénéfice de tous.
- Changer les "règles du jeu" : réguler de nouveau le capitalisme sauvage, soit le capitalisme non régulé.
- Agir pour modifier les mentalités et casser toutes les ségrégations.

- Lutter pour que le social, l'éducation, la formation et la culture ne soient pas les sous-produits de l'économie et de l'argent.
- Agir pour que la protection de l'environnement mondial soit mise en oeuvre pour chaque pays et les institutions internationales et agir pour que le développement du tiers-monde soit enfin sérieusement pris en compte.
- Construire une société qui respecte l'homme, cela reste aux yeux de la CSF un objectif pour lequel lutter vaut encore la peine.

Positionnements

- l'association de consommateurs a rejoint le Mouvement anti-OGM ^[3]

Liens externes

- Site officiel de l'association ^[4]
- Site officiel de l'Union Départementale d'Ille et Vilaine ^[5]
- Site officiel de l'Union Départementale de la Haute Vienne ^[6]

Références

[1] <http://www.la-csf.org/>

[2] http://en.wikipedia.org/wiki/Conf%C3%A9d%C3%A9ration_syndicale_des_familles

[3] La CSF a rejoint le réseau anti OGM (http://www.monde-solidaire.org/spip/article.php3?id_article=3389) - déclaration de Jo Weber, Les Dernières Nouvelles d'Alsace, 15 septembre 2006

[4] <http://www.la-csf.org>

[5] <http://www.csf-ud35.org>

[6] <http://csflimoges.ifrance.com>

Conseil national des associations familiales laïques

Conseil national des associations familiales laïques

Pas de logo



[Cliquez ici](#)

Création	1967
Personnages clés	Jean-Marie Bonnemayre (président)
Forme juridique	Fédération d'associations
Siège social	Paris  France
Activité(s)	service aux familles
Site Web	http://www.cnafal.com/ ^[1]

[modifier](#) ^[2] 

Le **Conseil national des associations familiales laïques** est une confédération nationale d'associations familiales, agréée comme association de consommateurs.

Cette confédération fait partie des cinq principaux mouvements familiaux « généralistes », membres de l'→ Union nationale des associations familiales (UNAF).

Histoire

Créé en 1967, le CNAFAL est aujourd'hui présidé par Jean-Marie Bonnemayre.

Raison d'être

La famille est le lieu où convergent l'ensemble des problèmes auxquels notre société est aujourd'hui confrontée : habitat, protection sociale, santé, ressources économiques, consommation. Le champ familial, parce qu'il recouvre tout ce qui touche à l'humain est donc un secteur privilégié pour prendre en compte l'ensemble de ces questions et y proposer des réponses.

Le CNAFAL a pour but l'étude et la défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles et de chacun de leur constituants, quelles que soient les formes et les réalités sociales de ces groupes d'humains.

La laïcité et la solidarité constituent le terrain sur lequel s'enracine le CNAFAL.

Liens externes

- Site officiel de l'association ^[1]

Références

[1] <http://www.cnafal.com/>

[2] http://en.wikipedia.org/wiki/Conseil_national_des_associations_familiales_la%C3%AFques

Consommation Logement Cadre de Vie

L'association **Consommation Logement Cadre de Vie** ou **CLCV** est l'une des plus importantes associations françaises de consommateurs et d'usagers.

Elle a formé de 1952 à 1977, la *Confédération nationale des associations populaires familiales*, puis, emporté dans un débat politico-associatif, c'est la scission en 1977. Il en ressort deux organisations : la *CNAPFS* et la *Confédération syndicale du cadre de vie* (CSCV), laquelle est devenue depuis l'actuelle CLCV.



Actions

Elle agit, entre autres :

- contre toute forme d'exclusion sociale, économique, culturelle et raciale
- pour favoriser l'éducation populaire et la solidarité
- pour développer la responsabilité et la promotion des individus et des groupes et notamment de milieux populaires, leur participation active individuelle, et collective, aux décisions qui les concernent dans tous les domaines de la vie quotidienne et du cadre de vie.

(Extrait de l'article 1 des statuts)

Objectifs et actions

L'association intervient dans tous les domaines de la vie quotidienne et du cadre de vie :

- accès au droit
- consommation,
- location en HLM ou secteur privé,
- copropriété, construction,
- défense de l'environnement, développement durable, maîtrise des énergies...

Elle est agréée comme association de consommateurs, de protection de l'environnement, d'éducation populaire, comme association éducative complémentaire de l'enseignement public.

Elle est reconnue représentative des locataires et des copropriétaires.

Elle est membre du Bureau européen des unions de consommateurs ^[1] (BEUC) et de Consumers International (**en**).

L'association est présidée par Reine-Claude Mader.

Représentativité

Dans le domaine du logement, elle est la seconde organisation nationale en termes d'élus dans les conseils d'administration des offices HLM.

- 1978: 44 élus
- 1983: 90 élus
- 1986: 90 élus
- 1989: 130 élus
- 1992: 148 élus
- 1996: 172 élus
- 1999: 251 élus
- 2002: 293 élus
- 2006: 347 élus^[2]

L'action

Elle s'appuie sur la compétence de ses experts et la force d'un réseau de 413 associations locales, départementales et régionales^[3], qui tient plus de **50 000 heures de permanences** et d'accueil des consommateurs par an.

Indépendante des partis politiques, des syndicats et organisations professionnels, des groupements philosophiques et religieux, elle œuvre pour une société plus juste, plus équitable, au sein de laquelle chacun a un rôle à jouer, peut être écouté et entendu.

Elle agit pour améliorer la qualité de la vie, pour des produits sains et loyaux accessibles à tous, pour des modes de production et de distribution des biens et des services respectueux de la santé, de la sécurité, et de l'environnement.

Depuis son origine, son action se situe dans ce que l'on appelle aujourd'hui la consommation éco-citoyenne, le développement durable.

Elle publie *Cadre de Vie*, magazine bimestriel de la consommation citoyenne, et de nombreux ouvrages sur le(s) droit(s) de la consommation.

Voir aussi

Articles connexes

- Consommérisme
 - Consommateur
 - Location
 - Copropriété
 - HLM
 - Éducation populaire
-

Liens externes

- Site officiel ^[4]

Références

[1] <http://www.beuc.org/Content/Default.asp>

[2] *Nouvelle progression de la CLCV*, Cadre de vie n°154, janvier-mars 2007, page 5.


[3] Vie des structures n°283, page 15

[4] <http://www.clcv.org>

Familles de France



Logo de Familles de France

Création	1947
Personnages clés	Henri Joyeux (Président)
Forme juridique	Fédération d'Associations
Siège social	Paris  France
Activité(s)	service aux familles
Site Web	www.familles-de-france.org ^[1]

modifier ^[2] ⓘ

Familles de France, association reconnue d'utilité publique, est une confédération nationale d'associations familiales, agréée comme association de consommateurs.

Cette confédération fait partie des 8 mouvements familiaux nationaux "généralistes"^[3], membres de l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales).

Histoire

Créée en 1947, Familles de France est présidée depuis 2001 par le professeur Henri Joyeux, chirurgien oncologue.

Défense de la famille et du consommateur

Le 31 janvier 2008, Familles de France a publié, pour la semaine de prévention du suicide en France, un livre intitulé *Le suicide qui n'y a jamais pensé : les clefs pour comprendre, les clefs pour parler, les clefs pour prévenir*, rédigé par Henri Joyeux, Jean Esptein et Philippe Vaur. Familles de France est prêt à répondre à tous ceux qui poseraient des questions, sur le thème du suicide. Trois spécialistes de Familles de France sont à l'écoute à l'adresse

suicide@familles-de-france.org.

En 2007, l'association a attaqué en justice le site internet Second Life ainsi que les fournisseurs d'accès à internet français car, selon son avocat Maître Antoine Chéron, « de la scatologie, de la pornographie, des jeux d'argent, de la visualisation de contenus sensibles » y ont été constatés. D'autant qu'« il y a même des sex-shops, avec des pancartes, "interdits aux moins de 18 ans", et on peut basculer dans le monde réel et rencontrer de vrais gens »^[4].

Ses précédents combats

En 1988, cédant à la pression du CSA et Famille de France, les dialogues de nombreux dessins animés sont refaits, et de nombreuses scènes sont censurées (Ken Le Survivant, Nicky Larson, ...). En 1990, cédant à la pression du CSA et de Famille de France, TF1 cesse de diffuser des animations japonaises.

En 2001, l'association a attaqué en justice le magazine Joystick, pour diffamation. Le magazine avait publié des articles contredisant les thèses de l'association liant jeux vidéo et délinquance, illustrés par des dessins et commentaires diffamatoires pour l'association.

Les jeux vidéo

L'association est connue dans le monde du jeu vidéo pour avoir tenu des propos virulents sur les "dangers" de ce divertissement. Elle a plusieurs fois lié les jeux vidéo et la délinquance. Elle a affirmé que les jeux vidéo provoquaient une accoutumance, a critiqué la violence des jeux vidéo et a voulu faire interdire le jeu Second Life en France.

Dans ses apparitions télévisées, l'association Famille de France a souvent tenu des propos virulents sur les jeux vidéo, allant jusqu'à dire, dans l'émission Arène 2 France, que le jeu vidéo Wii Sport (et plus particulièrement le jeu de boxe) était excessivement violent et pouvait entraîner la violence chez les jeunes joueurs. Elle a réagi également sur Grand Theft Auto IV, mais ne fut aucunement prise au sérieux par les joueurs et la presse vidéoludique.

Liens externes

- Site officiel de l'association ^[1]

Références

[1] <http://www.familles-de-france.org/>

[2] http://en.wikipedia.org/wiki/Familles_de_france



[3] UNAF - Les membres de l'UNAF (http://www.unaf.fr/rubrique.php3?id_rubrique=26)

[4] Ecrans - Familles de France attaque Second Life (<http://www.ecrans.fr/spip.php?article1459>)

Familles rurales



Logo de Familles Rurales

Création	1943
Personnages clés	Thierry Damien (Président)
Forme juridique	Fédération d'Associations
Slogan(s)	« Vivre Mieux ! »
Siège social	 Paris
Activité(s)	 France service aux familles
Site Web	Site de la Fédération Nationale ^[1]

modifier ^[2] 

Familles Rurales, association reconnue d'utilité publique, est une confédération nationale d'associations familiales, agréée comme association de consommateurs.

Cette confédération fait partie des 5 principaux mouvements familiaux "généralistes", membres de l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales).

Raison d'être

La famille au cœur de la société

La famille joue un rôle fondamental dans la société au niveau de l'épanouissement de la personne, de l'éducation des enfants, la solidarité entre les générations, et de l'apprentissage de la citoyenneté. Les valeurs qu'elle transmet nourrissent les rapports entre les hommes, et grâce à elle, se construit la société dans sa dimension humaine.

Créatrice de vie et d'avenir, la famille assume la fonction fondamentale d'éducation des enfants. Les valeurs que leur transmettent leurs parents vont nourrir leurs rapports avec les autres. Mais la famille dépasse le couple et ses enfants. Elle intègre toutes les générations, du plus jeune au plus ancien.

Pour Familles Rurales, la vie privée de la famille se prolonge d'une dimension sociale. Afin de donner à la famille toutes ses chances de réussite, un accompagnement des parents peut être nécessaire. Le Mouvement épaulé ainsi les familles dans leur rôle d'éducation et aide les parents seuls à assumer leurs responsabilités.

Enfin, en tant qu'acteur économique important, la famille est en droit de bénéficier d'un cadre de vie propice à son équilibre.

L'association : espaces d'initiatives et de responsabilité

L'association contribue à développer le sens de l'intérêt général. Regroupées en association, les familles représentent une force. Elles participent à la réflexion sur l'avenir, font des propositions et mettent en œuvre elles-mêmes des actions. Dans le prolongement de la vie personnelle, familiale et professionnelle, l'association est un lieu extraordinaire de responsabilité.

Les associations Familles Rurales sont des lieux d'accueil, de solidarité, de fraternité, de réflexion.

Le milieu rural : espace de vie

Chaque famille trouve partie de son équilibre dans le rapport à son lieu de vie. Le milieu rural offre une qualité de vie fondée sur les liens humains de proximité, sur les solidarités qui s'y vivent souvent naturellement, sur le lien avec la nature et sur la valorisation des cultures locales.

Pour une famille, pouvoir choisir son lieu d'habitation, en fonction de ses aspirations et de son projet de vie, est indispensable à son épanouissement.

Selon Familles Rurales, les politiques d'aménagement du territoire ne prennent pas suffisamment en compte le milieu rural. Le Mouvement est favorable à une politique qui privilégie le partage de la richesse entre ville et campagne plutôt que la concentration des activités et des services en zone urbaine ou périurbaine. Des politiques volontaristes de créations d'emplois et de constructions de logements locatifs sont nécessaires. En développant des structures d'accueil pour les enfants, des activités culturelles et de loisirs et en favorisant l'accès aux services de santé, à l'information et aux transports, Familles Rurales entend aider le milieu rural à rester attractif et accueillant.

Références

[1] <http://www.famillesrurales.org/>

[2] http://en.wikipedia.org/wiki/Familles_rurales

Fédération française des motards en colère



logo de la FFMC

Logo de Fédération française des motards en colère

Contexte général

Champs d'action	Défense des usagers des véhicules motorisés à deux ou trois roues
Zone d'influence	France, Europe

Fiche d'identité

Forme juridique	Association loi de 1901
Fondation	1980 au Havre
Siège central	Montreuil-sous-bois
Secrétaire général	Éric Thiollier
Affiliation européenne	Fédération des associations motocyclistes européennes
Financement	indépendance
Site internet	ffmc.asso.fr ^[1]

La **Fédération française des motards en colère** (FFMC) est une association de loi 1901 destinée à fédérer les usagers des véhicules motorisés à deux ou trois roues^[2]. Son objectif est de développer la pratique de ce moyen de transport et de défendre ses utilisateurs. Elle agit dans le domaine de la sécurité routière en initiant des actions de communication^[3],^[4], de prévention^[5] et de formation, ceci pour améliorer la connaissance du danger, la prise de conscience des différents usagers de la route ainsi que l'esprit de responsabilité et d'entraide des motards. Parmi ses moyens d'action, on peut noter l'organisation de journées de prévention, des campagnes d'affichage, la tenue de réunion périodique, l'organisation de manifestations ou de journées pédagogiques^[6].

Historique

Origine

Du côté des pouvoirs publics, la lutte contre l'insécurité routière s'organise à partir de 1972 avec la création de la "Délégation à la sécurité routière". L'objectif est d'enrayer la courbe ascendante des tués sur la route, passés de 9000 en 1960 à près de 17000 en 1972. Parmi ces victimes, les motards se font remarquer puisque leur nombre augmente régulièrement depuis 1970. La Délégation se focalise sur ces usagers en faisant l'impasse sur l'accroissement du parc de véhicules en circulation, et en amalgamant les accidents de cyclomoteurs et de vélos aux statistiques annoncées sur les ondes et dans les journaux. Les assureurs trouvent là une solide justification aux augmentations de primes (de +15 à 30% l'an). Les tarifs annoncés aux motards atteignent le triple, voir le quadruple de ceux réservés aux automobilistes. La situation atteint son paroxysme à la fin des années 1970, mais le remède s'avère pire que le mal, puisque près d'un motard sur trois fait l'impasse sur l'assurance. En 1978, un très médiatique "Monsieur Moto" est nommé, en la personne d'Yves Mourousi. Il est alors rattaché au ministère de la Jeunesse et des Sports, pour tenter d'éclairer un dossier qui devient de plus en plus brûlant au fur et à mesure que les échéances électorales approchent. Faute de moyens, et lassé par l'absence de coopération du ministère des Transports, il démissionnera quelques mois plus tard.

Au soir de l'arrivée du Bol d'or de 1978, profitant de quelques faits divers impliquant des motards de retour du Castellet, Christian Gerondeau, alors délégué à la Sécurité Routière, se lance à la radio dans une diatribe motophobe. La première manifestation de motards a lieu le vendredi suivant; des milliers de motards investissent la place de la Bastille, à Paris, et commencent à s'étirer en cortège pour défiler sous les fenêtres des dirigeants politiques. En province, plusieurs moto-clubs s'unissent sous des bannières explicites : *Moto liberté*, *SOS Moto survie* ou encore *Moto vivante*. Fin 1979, les relations entre tous les mouvements régionaux aboutissent à un projet de coordination nationale.

Création

Dans les années 1970, les deux chocs pétroliers (le litre de super est passé de 1,25 à 3,30 francs en 1980), l'explosion des tarifs d'assurance moto, la réforme du permis moto qui rend plus difficile l'accès aux grosses cylindrées, et surtout la mise en place de la vignette moto sont autant de problèmes auxquels les motards de la route sont confrontés. La Fédération française de motocyclisme (FFM) s'en désintéresse complètement et refuse de les défendre. Fédération sportive et délégataire du ministère de la jeunesse et des sports, elle ne s'intéresse qu'aux compétitions et aux motards de la piste. Les utilisateurs de deux-roues motorisés se regroupent alors au sein d'entités, tels les moto-clubs, ne disposant cependant pas d'une légitimité suffisante pour parvenir à porter leurs revendications à un niveau national. La Fédération française des motards en colère est alors née en février 1980.

La mise en place officielle de la vignette fiscale (supprimée en juin 1981^[7] pour les motos et en 2001 pour les voitures) pour les véhicules de plus de 750 cm et du nouveau permis est l'occasion pour cette fédération naissante de se faire connaître. À l'occasion des premières assises nationales, organisées au Havre, le porte-parole national, Jean-Marc Maldonado, lance un appel au boycott de cette vignette. L'assemblée décide alors la création d'une anti-vignette, dont les recettes doivent permettre de financer un collectif d'avocats qui défendra les motards verbalisés. Dans les premiers temps, huit motards sur dix respectent ce boycott et ne s'acquitteront pas de la vignette. Les verbalisations sont rendues d'autant plus difficiles que la FFMC édite aussi des motocollants pour maquiller la cylindrée des motos. Les caches latéraux des 500 cm sont siglés 1000 cm et inversement. En quelques semaines, des antennes départementales de la FFMC éclosent partout en France. Les manifestations se succèdent à un rythme effréné et mobilisent à chaque fois des milliers de motards. Ces manifestations sont parfois le théâtre de heurts violents avec les forces de l'ordre.



Le mouvement est alors en phase d'extension. Il s'érige d'abord en victime comme le traduisent les slogans déployés sur les banderoles : "*Les motards ne meurent pas, on les tue*", "*Vignette : 80% dans le baba-re*" (Raymond Barre était alors premier ministre) ou encore "*Le motard n'est pas une vache à lait*". La vignette moto passe à la trappe en juin 1981, et Pierre Mayet prend le fauteuil de délégué interministériel à la sécurité routière avec une mission claire : Inviter la FFMC à la table des négociations lors de la mise en place d'une commission nationale moto devant plancher notamment sur la réforme du permis.

L'idée d'une mutuelle d'assurance est lancée.

Diversification des activités

Dans la foulée, la FFMC annonce qu'elle travaille à la création de centres de formation à la conduite délivrant des permis à prix coûtant, à la mise en place d'un journal moto indépendant dans lequel le rédactionnel ne serait pas négocié à l'avance en fonction des contrats de publicité, d'une coopérative d'achat pour les accessoires et les motos, et enfin de bases de loisirs. C'est la matérialisation du concept de solidarité si cher aux motards.

L'appel à souscription pour la création de la mutuelle est renouvelé, jusqu'à convaincre près de 40000 motards de verser 280 francs. Contre toute attente, les fonds nécessaires sont réunis et l'agrément du ministère des finances est accordé en septembre 1983. La mutuelle des motards, officiellement dénommée "solidarité mutuelle des usagers de la route" est née.

Tous les novices et jeunes conducteurs sont invités à aller souscrire auprès de la Mutuelle des Motards, alors que les "bons profils" en sont découragés à coup de désinformation, parfois calomnieuse (« la faillite doit être prononcée dans les prochains jours »). Ayant fait le pari de s'installer en Corse, elle se heurte au mouvement indépendantiste de l'Île de Beauté qui tente une récupération en règle. En août 1984, une opération de déménagement vers le continent est organisée dans l'urgence; cette opération prit des allures de commando.^[réf. souhaitée]

À l'aube de 1985, le constat est amer : 55% de jeunes conducteurs sur l'ensemble des sociétaires et un taux d'accidents trop élevé pour garantir l'équilibre financier de la structure. Il faut prendre des mesures drastiques pour sauver la mutuelle : rappel de cotisations, augmentation des primes, limitation de l'accès aux novices. À mesure que la FFMC gagne ses combats, la mobilisation baisse.

Pendant que les banderoles de "*Touche pas à mon pote*" clament que "*La France, c'est comme une mob, pour avancer il lui faut du mélange*", la FFMC prépare elle aussi son mélange : l'Europe des motards. Le 25 juin 1988 est organisée la première manifestation européenne à Strasbourg qui donne naissance à la FEM (Fédération européenne des motards, aujourd'hui FEMA).

Commission Stop vol

Cette commission a pour but de tester et de certifier les antivols moto mécaniques et, plus récemment, électroniques.

- Elle teste les nouveaux produits arrivant sur le marché en les soumettant à des tentatives d'infraction en situation réelle. Pour cela ses membres utilisent les techniques et outillages des voleurs. Si l'antivol résiste suffisamment longtemps, il se voit homologué FFMC / Mutuelle des Motards.
- Elle communique sur les techniques de vol et explique aux motards comment sécuriser leur machine.
- Dans chaque antenne départementale de la FFMC, des membres bénévoles de la commission font régulièrement le tour des concessionnaires, motocistes et vendeurs d'antivol pour s'assurer que les produits vendus sous l'estampille FFMC sont bien ceux qui ont été testés.

Les membres de cette commission sont des motards bénévoles et indépendants. Certaines marques choisissent délibérément de faire tester leurs produits par la commission Stop Vol^[réf. souhaitée]. Les autres antivols sont achetés sur étagère avant d'être soumis au test.

Le résultat des tests peut être consulté sur le site internet de la FFMC^[réf. souhaitée]. Il est également relayé par le mensuel Moto magazine^[réf. souhaitée].

Revendications et propositions

La Fédération française des motards en colère est connue du grand public pour les manifestations qu'elle organise. Si elle en tire une certaine légitimité, en mobilisant souvent plusieurs dizaines de milliers de motards, ces manifestations ne sont organisées qu'en dernier recours et face à une situation de blocage. Elles ne sont que la partie visible de l'iceberg, qui masque souvent ses propositions faites sur de nombreux sujets, en matière de formation, pour la prise en compte des motards, ou dans le domaine environnemental. Elle est ainsi devenue, au fil de l'expérience acquise en matière de sécurité routière, un interlocuteur reconnu des pouvoirs publics en participant à de nombreux travaux avec des organismes officiels comme le CERTU (aménagement urbains)^[8] ou l'AFNOR (certification d'antivols)^[9].

Les victoires

- Le retrait de la vignette moto (près de trois fois le prix de la vignette auto) deux ans après son instauration.
- La réforme du permis moto, ostensiblement orienté anti-gros-cubes jusqu'en 1984^[10]
- La création des commissions R.E.A.G.I.R^[11].
- La diminution de 40 % du tarif des péages autoroutiers appliqués aux motos, les autoroutes étant préférables pour des raisons de sécurité (4 à 7 fois moins accidentogènes)^[12]
- La baisse des tarifs d'assurance consécutive à la naissance de la Mutuelle des motards^[12]
- La reconnaissance de la place des deux-roues motorisés comme moyen de transport alternatif, avec leur exclusion de la circulation alternée en cas de pollution^[12]
- La mise en place des *M. Moto*^[13] dans chaque département au sein des DDE, notamment pour améliorer le réseau routier
- Le doublement des rails de sécurité pour éviter l'effet guillotine^[14]
- La création d'un label de qualité sur les antivols moto avec l'AFNOR pour permettre à chacun de se protéger du vol^[12]
- L'obtention d'un amendement^{[12] [15]} limitant l'impact sur les particuliers de la loi relative à la sécurité et au développement des transports^[12] de 2005 punissant de 2 ans de prison et 30000 euros le débridage d'une moto par un concessionnaires .
- La mise en place de *Relais Motards Calmos* lors des grands évènements motocyclistes. Les bénévoles de la FFMC animent ces relais^{[16] [17] [18]} où les motards font une pause pour se restaurer, se reposer ou faire de petites réparations mécaniques dans le but d'améliorer leur sécurité et de faire retomber l'adrénaline. La Direction de la sécurité et de la circulation routière et la FFMC ont d'ailleurs signé une charte afin de définir les modalités des Relais^[19].
- Intervention en milieu scolaire (collèges et lycées) afin de sensibiliser les élèves au port d'un équipement adapté et à un meilleur comportement sur la route.
- Le retrait du projet d'obligation d'allumage des feux de croisement le jour des automobiles^[20], à cause de la déresponsabilisation de l'automobiliste et du fait que les usagers les plus fragiles (piétons, cyclistes, utilisateurs de deux-roues motorisés) seraient moins visibles et ne bénéficieraient pas d'une telle mesure.
- Le retrait^[réf. souhaitée], en mars 2009, de la procédure V.E. pour les deux-roues motorisés ainsi que l'obtention d'une concertation avec les pouvoirs publics à travers le grenelle du deux-roues motorisé dont la réunion préparatoire aura lieu le 05 juin 2009^[réf. souhaitée].

Les échecs

Parmi les actions menées, certaines n'ont pas porté de fruits :

- Le refus du permis de conduire à points annoncé comme la solution pour réduire l'insécurité routière;
- Le refus du contrôle-sanction automatisé : La FFMC y est opposée^[21] car elle estime que l'automatisation de la sanction est contraire au principe de la présomption d'innocence et porte atteinte aux libertés individuelles de chacun^[22].

Les négociations en cours

- La TVA à 5,5 % sur les casques et les équipements de sécurité^[23], parce que ce sont la seule carrosserie des motards, que certains sont obligatoires, qu'ils sont toujours taxés comme des produits de luxe tandis que l'équivalent automobile (ceintures de sécurité, airbags, ...) bénéficie déjà d'un taux réduit.
- L'annulation de l'interdiction de circulation dans le futur tunnel de l'A86^[24].
- La création ou l'ouverture de circuits gratuits ou peu chers en France, pour obtenir des conditions optimales de sécurité et des espaces possible de formation, très réduits à l'heure actuelle ^{[25] ,[26] ,[27] ,[28]}
- L'autorisation de remonter les files de véhicules et l'utilisation des voies de bus sous conditions de sécurité^{[29] ,[30]}
- Lutte contre la disparition progressive de la classe 5 des tarifs d'autoroute.
- Refus d'un contrôle technique pour les motos, car des modifications destinées à améliorer la sécurité (durites aviation, phares...) pourraient les rendre hors-la-loi, et beaucoup roulent avec des motos de collection sûres mais non reconnues. De plus, les statistiques ^[31] prouvent que l'état de la moto n'est pas en cause dans 99,3% des accidents et l'ONISR a publié un rapport^[32] en février 2007 sur le contrôle technique automobile qui déclare que celui-ci n'a eu aucun effet sur l'accidentologie.
- Sensibilisation des candidats au permis de conduire aux autres catégories de véhicules et apprentissage des particularités d'un deux-roues. (L'AFDM propose dans ce but un stage de sensibilisation de dix heures^[33].)
- Amélioration de l'éducation et de la formation à la conduite. Le BSR est un première étape dans ce sens.
- Supprimer la loi de 1986 sur le bridage des machines à 73,4 kW (106 cv), dont l'inutilité est officiellement reconnue^[34], conformément aux lois européennes^[35] et ainsi laisser la puissance des motocyclettes telle qu'elle est à la sortie des usines.

Perspectives

Pérennité et développement

En luttant contre les mesures répressives, la FFMC s'est engagée dans un processus long, complexe et coûteux. En faisant des propositions concrètes et constructives^[36], elle a gagné en notoriété et en crédibilité pour devenir un repère sollicité à la fois par les motards et par les pouvoirs publics^[12].

Mais au lendemain de ses assises nationales^[37] 2007, force est de constater que, si les ambitions et les objectifs se multiplient, si nombre de motards savent faire appel à l'association en cas de difficultés^{[38] ,[39]}, les adhésions se sont pas au rendez-vous et les finances sont au plus bas^[40].

Afin de pouvoir traiter plus de dossiers et de le faire plus efficacement, il est pourtant nécessaire d'embaucher de nouveaux salariés^[41] qui, contrairement au bénévoles, peuvent travailler à temps plein sur les dossiers de la fédération. La survie de l'association et son développement passent donc par une hausse marquée et soutenue des adhésions. Dans ce but et suite à une longue réflexion, le bureau national^[42] a décidé de changer sa communication et de faciliter le processus d'adhésion.

Société

Alors que de nombreuses grandes villes (Londres^[43] ,^[44] , Stockholm^[45] , Sydney^[46] , Toronto^[47] , ...) ont compris que les deux-roues motorisés font partie de la solution aux problèmes d'engorgement du trafic et de pollution, le gouvernement français et la mairie de Paris^[48] ou celle de Toulouse^[49] refusent seulement de l'envisager et leurs récentes campagnes de communication ont présenté des affiches hostiles et farouchement anti-motos ou anti-scooters.

parler de la loi^[50] et de la loi ...

limites répression compléter références^[51] ,^[52] ,^[53] ,^[54]

mettre ici : - éducation - formation - amélioration des différents permis et sensibilisation aux autres catégories d'usagers de la route

Voir aussi

- Association pour la formation des motards (AFDM)
- Assurance mutuelle des motards (AMDM)
- Fédération des associations motocyclistes européennes (FEMA)
- Motostra
- Prévention et sécurité routières
- Association des constructeurs européens de motocycles (ACEM)

Liens externes

- Site de l'association ^[1]
- Les dossiers des motards en colère ^[55]

Références

- [1] <http://www.ffmc.asso.fr/>
- [2] Statuts de l'association (<http://www.ffmc.asso.fr/spip.php?article3>)
- [3] Clips sécurité routière (<http://www.ffmc32.com/article-21142316.html>)
- [4] Sur la route, je m'engage je partage (<http://www.ffmc34.org/spip.php?article172>)
- [5] Prévention et découverte de la moto au foyer des jeunes travailleurs (<http://www.ffmc37.fr/article42.html>)
- [6] Calendrier collèges (http://www.ffmc63.ouvaton.org/index.php?option=com_content&task=view&id=40&Itemid=34)
- [7] Les 110 propositions pour la France (<http://www.lours.org/default.asp?pid=307>) de François Mitterrand
- [8] Prise en compte des motocyclistes dans l'aménagement et la gestion des infrastructures (http://www.certu.fr/catalogue/product_info.php?products_id=494&language=fr)
- [9] Antivols moto recommandés par la FFMC (<http://www.marque-nf.com/appli.asp?NumAppli=NF238&lang=French>)
- [10] Question écrite n° 01039, publiée dans le JO du Sénat du 30/11/1980 - page 5543, de Robert Pontillon, sénateur des Hauts-de-Seine
- [11] Réagir par des Enquêtes sur les Accidents Graves et Initiatives pour y Rémédier (http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr/documentation/dossiers/secu_2002/mois_secu/reagir.htm)
- [12] ref ici
- [13] Monsieur Moto : améliorer la sécurité des motards (<http://www.cg13.fr/amenagements/routes/m-moto.html>)
- [14] Moto et rails de sécurité : une victoire européenne (<http://www.motomag.com/Moto-et-glissieres-de-securite-une-4064.html>)
- [15] Rapport sur le site de l'Assemblée nationale (<http://www.assemblee-nationale.fr/12/rapports/r2764.asp>)
- [16] Sécurité à moto : Calmos, la montagne (<http://www.motomag.com/Securite-a-moto-Calmos-la-montagne-4592.html>)
- [17] Nos relais Calmos (<http://www.ffmc37.fr/article37.html>)

- [18] Relais Calmos en Eure-et-Loir (http://www.eure-et-loir.equipement.gouv.fr/actualites/relai_calmos/annonce/annonce_calmos.htm)
- [19] Signature de la charte relais motards Calmos (<http://www.ffmc.asso.fr/spip.php?article706>)
- [20] Rapport complet et recommandation du comité des experts (http://www.securiteroutiere.gouv.fr/observatoire/feux_jour.html)
- [21] La FFMC appelle à amplifier la mobilisation contre le contrôle sanction automatique (<http://www.ffmc.asso.fr/spip.php?article257>)
- [22] Les radars mal réglés dénoncés par Auto Plus (<http://moto.caradisiac.com/Les-radars-mal-regles-denonces-par-Auto-Plus-770>)
- [23] Nos têtes valent bien quelques points de TVA en moins! (<http://www.ffmc.asso.fr/spip.php?article100>)
- [24] Le scandale de l'A86, interdite aux motards! (<http://www.motomag.com/Vu-au-Mondial-de-l-auto-le-1332.html>)
- [25] Ouvrez les circuits (<http://www.gmt94.fr/images/GMT/ouvrezlescircuits/OUVREZLESCIRCUITS.pdf>)
- [26] Circuit de Lezennes : Quel avenir ? (http://www.ffmc59.org/le_site/index.php?option=com_content&task=view&id=91&Itemid=2)
- [27] Circuit Carole
- [28] Ouverture du Géoparc (http://ffmcvosges.free.fr/rendezv/2007/geoparc/article_geoparc_2007.pdf)
- [29] Affaire suivie par Bruno Le Roux, député de Seine-Saint-Denis puis de Dominique Tian, député des Bouches-du-Rhône
- [30] **(en)** Bus Lanes (<http://www.abd.org.uk/buslanes.htm>)
- [31] Étude européenne sur les accidents de moto (MAIDS) (<http://www.acembike.org/html/docs/ACEMpublications/maidsfolderfr.pdf>)
- [32] L'effet sur les accidents du contrôle périodique des véhicules en Norvège (AAP, n° 39 2007) par Peter Christensen et Rune Elvik
- [33] Prise en mains 125 (<http://afdm.free.fr/125.htm>)
- [34] Rapport du conseil général des ponts et chaussées sur le contrôle technique moto
- [35] Article 3 de la directive 95/1/CEE
- [36] Manifeste pour une meilleure sécurité des motards et une pratique citoyenne de la moto (<http://www.ffmc.asso.fr/IMG/pdf/manifeste-2.pdf>)
- [37] La FFMC au bord de la cessation de paiement (<http://www.moto-net.com/actualites-motos-1555-Lobbying-APPEL-DE-FONDS-La-FFMC-au-bord-de-la-cessation-de-paiement.html>)
- [38] Près de 30000 motards mobilisés ce week-end (<http://www.emoto.com/actualites/manifestation/pres-de-30000-motards-mobilises-ce-week-end-3182.php>)
- [39] 184 234 signatures ont été recueillies au 17/11/05 contre l'allumage automatique des feux de jour (<http://www.ffmc.asso.fr/spip.php?article314>)
- [40] Appel à solidarité (<http://www.ffmc.asso.fr/spip.php?article1163>)
- [41] En 1994, la FFMC embaucha son premier salarié : Une secrétaire permettant d'assister le travail du bureau national. En 2009, il devrait y en avoir sept.
- [42] Le bureau national est composé de neuf militants bénévoles élus par l'assemblée générale qui a lieu le week-end de la Pentecôte.
- [43] **(en)** Transport for London receives award for reducing motorcycle casualties (<http://www.tfl.gov.uk/corporate/media/newscentre/archive/4200.aspx>)
- [44] **(en)** Motorcycles in bus lanes (<http://www.tfl.gov.uk/corporate/projectsandschemes/roadsandpublicspaces/2295.aspx>)
- [45] **(en)** Stockholm Tries out Traffic Tolls To Ease Congestion (http://www.enn.com/top_stories/article/3400)
- [46] **(en)** Bus Priority Scheme (<http://www.cityofsydney.nsw.gov.au/Business/TrafficManagement/BusPriorityScheme.asp>)
- [47] **(en)** Permitting Motorcycles and Scooters Access to High Occupancy Vehicle (HOV) Lanes (<http://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2007/pw/bgrd/backgroundfile-8878.pdf>)
- [48] La Mairie de Paris accusée de désinformation (http://www.moto-net.com/p_article.php?RefArticle=1228)
- [49] Affiche d'une campagne de 2006 ayant pour titre *chauffard casqué*
- [50] Loi n°57-831 du 26 juillet 1957 (http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=65A134C516934476C8F605AA6B396BCE.tpdjo17v_1?cidTexte=JORFTEXT000000501555&dateTexte=19570727&categorieLien=cid)
- [51] Plusieurs commissaires divisionnaires britanniques ont dénoncé ... : David Short (North Yorkshire), ...
- [52] Un syndicat de police dénonce "la politique de résultats" (http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/societe/20071023.OBS1150/un_syndicat_de_police_denonce_la_politique_de_resultats.html)
- [53] **(en)** Swindon Prepares to Axe Gatsos (<http://www.newstin.co.uk/tag/uk/81349173>)

[54] Swindon veut supprimer ses radars automatiques, jugés inefficaces (http://www.moto-net.com/p_article.php?RefArticle=2484)

[55] <http://www.motardsencolere.com/>

Fédération française des usagers de la bicyclette

La **FUBicy (Fédération française des usagers de la bicyclette)** est une association française fondée en 1980 dont les objectifs sont d'encourager l'utilisation de la bicyclette comme moyen de déplacement urbain quotidien, en complémentarité avec les transports en commun.

La FUBicy fédère 150 associations locales de cyclistes urbains un peu partout en France. Elle assure l'interface avec les instances nationales :

différents ministères, le Club des villes cyclables, la SNCF, des organismes professionnels ainsi que d'autres fédérations. L'association est membre de la fédération européenne des cyclistes (ECF), de France Nature Environnement, du Réseau Action Climat, et du Comité de Promotion du Vélo.

La FUBicy a mis en place le système Bicycode de marquage antivol des vélos en 2004. Elle organise son congrès chaque année dans une ville différente : la Journée d'Etudes rassemble aussi bien militant bénévoles qu'élus, techniciens et experts du secteurs des transports.

La FUBicy et ses associations participent régulièrement à la Fête du Vélo en juin, la Semaine de la Mobilité en septembre, et la Semaine de la sécurité routière en octobre.

Les associations membres peuvent être de taille très diverses, et avoir un rôle purement militant ou proposer des services aux usagers: atelier vélo, ramassage scolaire à vélo, formation vélo-école, gestion d'une vélostation,...



Bicycode

Liens externes

- Site officiel de la FUBicy ^[1]
- Site de la Fédération Européenne des cyclistes (en anglais) ^[2]

Références

[1] <http://fubicy.org>

[2] <http://www.ecf.com>

Fédération nationale des associations d'usagers des transports

La **Fédération Nationale des Association d'usagers des transports** (FNAUT) est une association française de consommateurs spécialisée dans la défense des usagers des transports, en particuliers les transports en commun et ferroviaires. Elle regroupe en son sein diverses association locales.

Son président est Jean Sivardière.

Historique

La FNAUT a été créée en 1978.

Associations adhérentes

Associations nationales

- Association des Familles de Victimes des Accidents de la Circulation (AFVAC)
- Association des Usagers du Transports Auto-Train (AUTAUT)
- Association Française des Amis des Chemins de fer (AFAC)
- Association Nationale des Directeurs Diocésains de Pèlerinages (ANDDP)
- Confédération de Défense des Handicapés et des Retraités (CDHR)
- Cyclo Transeurope
- Fédération des Amis des Chemins de fer Secondaires (FACS-UNECTO)
- Fédération Générale des Retraités du Chemin de Fer (FGRCF)
- Groupement pour l'Etude des Transports Urbains Modernes (GETUM)
- Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques (GIHP)
- Les droits du piéton
- PROMOTRAM
- Rue de l'avenir, qui milite pour un partage de la voirie plus favorable aux modes doux comme les piétons
- Syndicat National des Usagers des Transports (SNUT)

En Aquitaine

- l'AUTRA qui défend les usagers des transports en commun ce la Communauté Urbaine de Bordeaux

En Haute-Normandie

- l'AURVAL, qui milite pour l'amélioration de la ligne de chemin de fer de la vallée de la Lézarde
 - le CPTC (comité pour les transports en commun) de Rouen, qui est une association d'usagers des transports en communs
 - l'UGB, qui défend les usagers de la gare de Bernay
-

En Ile-de-France

- l'AUT Ile-de-France

Lien externe

- Site internet de l'association ^[1]

Références

[1] <http://www.fnaut.asso.fr/>

Ligue nationale pour la liberté des vaccinations

La Ligue nationale pour la liberté des vaccinations (ou **LNPLV**) est une association à but non lucratif créée le 8 juillet 1954 par Marcel Lemaire^[1] et dont l'objet est de lutter contre « l'obligation vaccinale ». Elle demandait également l'indemnisation par l'État des accidents post-vaccinaux et obtint gain de cause, uniquement pour les accidents consécutifs aux vaccinations obligatoires, dans un article de la loi du 1^{er} juillet 1964^[2].

Activités

La LNPLV édite un bulletin d'informations intitulé *Réalités et vaccinations*^[3], reprenant les conclusions d'études scientifiques^[4] lorsqu'elles vont à l'encontre des opinions communément admises^[5]. Elle apporte également son soutien en tant que personne morale devant les tribunaux. En ce qui concerne le choix vaccinal, l'association demande l'application concrète de la clause de conscience selon la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

La LNPLV est fédérée à l'Union nationale des associations citoyennes de santé (UNACS) qui regroupe une vingtaine d'associations locales ou nationales de consommateurs, unissant juristes, scientifiques et citoyens^[6].

La LNPLV cherche à faire reconnaître une « conception médicale alternative à la médecine conventionnelle allopathique ».

Voir aussi

Liens internes

- Vaccination
- Industrie pharmaceutique

Liens externes

- Le site de la LNPLV ^[7]

Références

- [1] Sa dénomination initiale était « Ligue Nationale contre les vaccinations obligatoires ». Elle prit son nom actuel en 1958.
- [2] loi n° 64-643 du 1er juillet 1964 remplacée par l'article L 3111-9 du code de la santé publique (http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=572240B651209C7A269C9AE185D6B6B7.tpdjo01v_2?cidTexte=LEGITEXT000006072665&idArticle=LEGIARTI000006687792&dateTexte=20090216&categorieLien=cid)
- [3] **(fr)** Site *Infovaccin* (<http://www.infovaccin.fr/2001-2010.html>), consulté le 24 mai 2009.
- [4] Les articles reprennent et analysent les informations extraites de nombreuses publications scientifiques ou médicales françaises (BEH de l'INVS, *La Recherche*, *Revue Prescrire*, *Le Quotidien du Médecin*, etc.) ou étrangères (publications de l'OMS, *Lancet*, *Jama*, etc.)...
- [5] A. Bertrand et D. Torny, *Libertés individuelles et santé collective. Une étude socio-historique de l'obligation vaccinale*, rapport final CNRS/DGS, 106 p., 2004.
- [6] **(fr)** Voir le site *Alyccs* (http://alyccs.free.fr/article.php3?id_article=5), consulté le 24 mai 2009.
- [7] <http://www.infovaccin.fr/>

Nature & progrès



Logo de Nature & Progrès

Contexte général

Champs d'action

Agriculture biologique

Fiche d'identité

Forme juridique

Association loi 1901

Fondation

1964

Siège central

Alès

Président(e)

Richard Marietta

Affiliation internationale	IFOAM, Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique
Slogan	" Pour notre santé et celle de la terre "
Site internet	natureetprogres.org ^[1]

Nature & progrès est un label d'agriculture et de cosmétiques bio.

Nature & progrès, fondé en 1964, a la particularité de rassembler des professionnels et des consommateurs.

La mention Nature & progrès est attribuée à des producteurs qui respectent une charte^[2] et des cahiers des charges techniques^[3] plus contraignants que ceux des autres labels d'agriculture biologique.

Histoire

- 1964 : Création de l'association et de la revue par André Louis, ingénieur agronome, Mattéo Tavera, architecte et André Birre, ingénieur aux Ponts et Chaussées. Le secrétaire est Claude Aubert
- 1968 : Premier congrès qui rassemble 400 participants.
- 1971 : Création du logo.
- 1972 : Premier cahier des charges, et création de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique.
- 1973 : Premières attributions de la mention Nature & Progrès.
- 1974 : Organisation d'un Congrès international qui accueille 15000 personnes.
- 1976 : Organisation de Marjolaine, le premier salon grand public sur l'agriculture, l'alimentation biologique et l'écologie avec 30000 visiteurs.
- 1986 : Homologation par les pouvoirs publics du premier cahier des charges bio privé dans le Monde.
- 1993 : Nature & progrès devient une marque collective.
- 1997 : Forte mobilisation de Nature & Progrès contre les OGM.
- 1998 : Création d'un cahier des charges cosmétiques, produits d'entretien et savonnerie.
- 1999 : Réactualisation des cahiers des charges sur l'élevage afin de se démarquer du règlement européen sur l'élevage bio jugé particulièrement laxiste.
- 2000 : Initie la campagne "Sauvons nos marchés" avec un collectif associatif
- 2001 : Lancement de la campagne « La bio ou les OGM, il faut choisir ».
- 2003 : Organisation du colloque sur la semence paysanne à Toulouse en collaboration avec La Confédération paysanne, la FNAB, et le mouvement de culture biodynamique.
- 2005 : Création du cahier des charges sur les produits alimentaires transformés et Restauration
- 2008 : Organisation du 1er colloque international sur l'agroécologie à Albi^[4].

Système de garantie participatif

Les premiers cahiers des charges **Nature & progrès** ont été créés conjointement par des paysans et des consommateurs. Cette coopération des producteurs et des consommateurs est maintenant présente dans les Commissions mixtes d'agrément et de contrôle et dans les Comités de certification et d'attribution de la mention. Le contrôle est l'occasion d'échanger des savoir-faire et de permettre au producteur de faire évoluer ses pratiques en toute

transparence. **Nature & progrès** a engagé un travail sur la reconnaissance de son système de garantie participatif pour un contrôle citoyen de la bio en toute transparence^[5].

Publications

- La revue *Nature & progrès* (5 numéros par an), est disponible par abonnement et dans les magasins spécialisés
- *Vache folle, fièvre aphteuse : à quand la prochaine crise ?*, Guy Kastler, éditions Nature & progrès
- *Réflexions sur la dégénérescence du vivant*, Guy Kastler et Isabelle Montagnon, éditions Nature & progrès
- *OGM : Opinion Grossièrement Manipulée ?*, Association pour la régénération de la vigne, éditions Nature & progrès
- *Les Systèmes de Garantie Participatifs pour l'agriculture biologique associative et solidaire*, Karine Roure, éditions Nature & progrès

Voir aussi

- Agriculture biologique
- Mouvement anti-OGM

Liens externes

- Site officiel France ^[1]
- Site officiel Belgique ^[6]

Références

[1] <http://www.natureetprogres.org>

[2] <http://www.natureetprogres.org/charte.pdf>

[3] http://www.natureetprogres.org/producteurs/cahier_des_charges.html

[4] <http://www.natureetprogres.org/communiqués/actu94.pdf>

[5] <http://www.natureetprogres.org/communiqués/actu87.pdf>

[6] <http://natpro.be>

Pro Anima

Poursuivant des objectifs visant la santé humaine, l'association Pro Anima est intégrée à l'Alliance Européenne de Santé Publique [*European Public Health Alliance* ^[1]], une fédération d'une centaine d'associations de consommateurs dédiée à la santé publique.

Créé en 1989 par Christiane Laupie-Koechlin, sous la présidence d'honneur du Professeur Théodore Monod, Pro Anima (du latin " Pour la Vie, le Souffle ") est un comité scientifique formé autour d'un conseil de chercheurs du secteur public et privé, d'universitaires et de membres du corps médical qui, refusant pour des raisons scientifiques le modèle basé sur l'expérimentation animale, œuvrent pour une sécurité sanitaire rigoureuse et le bien être de tous. Libre de toute sujétion politique, philosophique, confessionnelle ou autre, l'Association est membre fondateur de l'AFRS (*Alliance For Responsible Science*).

Objectif

Présidé par Jean-François Bequain, professeur à l'Université de Bordeaux II, le comité poursuit exclusivement des objectifs visant la santé humaine, en particulier :

Rechercher les raisons de l'augmentation massive avérée de pathologies majeures (cancers, démences, effets secondaires de médicaments, etc.) observée depuis un demi-siècle ;

Proposer des méthodes rigoureuses pour identifier les facteurs qui en sont responsables, dénoncer et obtenir l'élimination de ces facteurs ;

Hâter les progrès de la biomédecine humaine (prévention, diagnostic, thérapie, pronostic), pour combattre efficacement les pathologies majeures affectant l'homme.

Méthodologie

Pour y parvenir l'association s'efforce de mettre à profit tous les progrès scientifiques pouvant y concourir. À partir d'une méthode exclusivement scientifique et logique le comité scientifique Pro Anima en liaison avec des chercheurs et des experts, travaille à l'élaboration et à la promotion d'un programme de tests toxicologiques véritablement scientifiques, fiables pour l'homme, reproductibles, rapides et d'un coût modéré. Basé sur les découvertes, méthodes et outils de la biologie moderne, ce programme sera proposé in fine aux autorités françaises et européennes.

Réalisations

Création d'un pôle associatif de recherche

Pour démontrer les possibilités d'une toxicologie moderne et scientifique, pour apporter la preuve de la fiabilité des tests "In Vitro", Pro Anima s'est d'abord associée à la ligue suisse contre la vivisection [LSCV] dès 2005 avant d'étendre cette alliance à d'autres partenaires impliqués dans la protection animale. Grâce notamment, au mécénat de la LSCV, Pro Anima s'est adjoint le concours d'un laboratoire de pointe spécialisé dans les cultures cellulaires humaines. Cette démonstration "In Vitro Veritas" permet à l'association de tester certains additifs, colorants, conservateurs et médicaments retirés du marché et d'en démontrer la toxicité ou l'innocuité In Vitro. L'intérêt novateur des tests a attiré l'attention de certains experts et la démonstration est actuellement poursuivie sur un plus grand nombre de

molécules. En effet, cette démonstration a permis le développement de tests qui suscitent l'intérêt des scientifiques.

Innovations biologiques de pointe

A ce jour, différents tests cellulaires développés par des laboratoires scientifiques font appel à des innovations scientifiques. L'un d'eux, nommé *Valitox* s'appuie sur des méthodes de fluorescence et des outils moléculaires modernes (biocapteurs). Il est basé sur l'analyse de la mort cellulaire et plus précisément sur la mesure de la "perméabilité membranaire", un événement associé à la mort cellulaire. Le choix fait par Pro Anima de se porter sur ce test fait suite à la publication de rapports internationaux, en particulier ceux remis par le gouvernement américain, qui préconisent d'utiliser ce type de mesure comme alternative aux tests animaux dans le cadre de l'évaluation de la toxicité aiguë chez l'homme. Cependant, selon le comité scientifique Pro Anima, il faut une batterie de tests pour remplacer l'expérimentation sur l'animal, si bien qu'à terme ce dernier sera inclus dans un protocole de validation.

Edition d'une publication trimestrielle

Le comité publie et diffuse la revue trimestrielle " Sciences Enjeux Santé ^[2]" pour expliquer les méthodes scientifiques d'évaluation de la toxicité des médicaments et autres produits chimiques, sans recourir aux modèles animaux. L'association a organisé deux congrès internationaux de toxicologie scientifique contribuant à la rédaction de deux ouvrages scientifiques sur le sujet et des vidéos.

Sources

Articles connexes

- Vivisection
- Ligue française contre la vivisection
- Toxicologie

Liens externes

- Site du comité Pro-Anima ^[3]
- Sciences Enjeux Santé, la lettre de Pro-Anima ^[2]

Références

[1] <http://www.ephra.org/>

[2] <http://www.proanima.fr/les-lettres/les-lettres.php>

[3] <http://www.proanima.fr>

Union des familles laïques

L'**Union des Familles Laïques (UFAL)** est une association familiale représentant plus de 4000 familles et ayant l'agrément « éducation populaire » et l'agrément « santé ». Elle est présente dans plus de 50 départements sous forme d'associations locales et départementales affiliées à l'association nationale.

Organisation

Cette association fait partie des 7 mouvements familiaux « généralistes », membres de l'UNAF (→ Union nationale des associations familiales). Elle est l'une des associations fondatrices d'ATTAC et fait partie du Collectif « 2 peuples, 2 États » qui milite pour l'application de l'Initiative de Genève pour mettre fin au conflit israélo-palestinien.

Créée en 1988, l'UFAL a Monique Vézinet comme présidente en exercice^[1] et André Fortané, son principal fondateur comme président d'honneur.

Principes

L'UFAL défend des principes comme la laïcité de l'école et le respect de la séparation des églises et de l'État.

L'association défend les valeurs d'égalité des droits entre tous les citoyens, la séparation entre la sphère publique et la société civile, l'égalité des hommes et des femmes.

Au sein de l'association, se retrouvent des chrétiens, des musulmans, des juifs, des athées et des agnostiques qui défendent les mêmes valeurs et les mêmes principes permettant à toutes et à tous de vivre ensemble au sein d'une République respectueuse de tous.

L'UFAL se définit comme une association indépendante de tout parti.

L'association mène des actions comme l'accompagnement à la scolarité, l'information des consommateurs, la défense des locataires, le soutien à la parentalité, la lutte contre la discrimination.

L'UFAL a pris position contre l'élection du cardinal Joseph Ratzinger à la papauté^[2].

Liens externes

- Site officiel de l'association ^[3]

Références

[1] Une présidente pour un mouvement familial singulier (http://www.ufal.info/media_communique/2,article,91,,,,_Une-presidente-pour-un-mouvement-familial-singulier.htm), communiqué de l'UFAL

[2] Lire le communiqué que l'UFAL a fait paraître le 19 avril 2005 (http://sisyphe.org/breve.php3?id_breve=338)

[3] <http://www.ufal.org/>

Union fédérale des consommateurs - Que choisir



Logo de UFC - Que choisir

Contexte général

Zone d'influence France

Fiche d'identité

Forme juridique	Association loi de 1901
Fondation	1951
Siège central	233, boulevard Voltaire, Paris XIème
Personnage(s) clef	Alain Bazot (Président)
Volontaires	3 500
Membres	132 000
Site internet	http://www.quechoisir.org/

L'**Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir** ou **UFC - Que Choisir** est une association créée en 1951. Elle a pour objectif de défendre les intérêts des consommateurs. Elle effectue des comparatifs de produits et publie une revue depuis 1961. Elle se présente comme fédératrice des attentes et besoins des consommateurs afin de faire pression sur les différents acteurs (industriels, grande distribution, fournisseurs de service, etc.). L'UFC-Que Choisir agit, notamment en justice, pour que des relations équilibrées s'instaurent entre les producteurs, distributeurs et les consommateurs afin que ces derniers puissent faire valoir leurs droits.

Fédération

L'UFC-Que Choisir est une fédération composée de 161 associations locales de consommateurs animées essentiellement par des bénévoles. L'UFC-Que Choisir est également une association reconnue de défense de l'environnement.

L'UFC-Que Choisir est membre fondateur du *Bureau Européen des Unions de Consommateurs* (BEUC). Elle est membre de *Consumers International* (IC), organisation internationale d'associations de consommateurs.

L'UFC-Que Choisir annonce 132 000 adhérents, 300 points d'accueil et 3 500 bénévoles assistés d'une équipe de salariés : ingénieurs, juristes, journalistes.... Les associations locales (AL) de l'UFC-Que Choisir traiteraient chaque année plus de 100 000 litiges de consommation (dont 40 000 dans le secteur du e-commerce). Ces litiges concernent tous

les secteurs mais le plus souvent ceux du logement, des assurances, des banques, de l'automobile et de plus en plus ceux liés aux nouvelles formes de communication, comme Internet et la téléphonie mobile.

Actions

Parmi ses actions, on peut citer l'appel au boycott durant une journée des SMS pour obtenir des prix moins élevés ; les actions contre la gestion des droits numériques, les frais abusifs ponctionnés par les banques à leurs clients, la pollution intérieure ; l'*opération eau et réconciliation 2015* ; la pétition Total dénonçant les profits des compagnies pétrolières ; l'*opération Cartelmobile*, la campagne de sensibilisation *cher carburant.org*, la campagne *obesipub.org* également relayée sur l'ensemble de la France métropolitaine, etc.

L'UFC-Que choisir aurait fédéré près de 12 000 plaintes contre les ententes dans la téléphonie mobile. Le 29 novembre 2005, le Conseil de la concurrence a condamné les trois opérateurs de téléphonie mobile (SFR, Orange et Bouygues Telecom) à une amende record de 534 millions d'euros. L'autorité a constaté une entente, entre 2000 et 2002, visant à garantir des parts de marché aux trois sociétés, dont la conséquence avait été, logiquement le maintien des tarifs des forfaits à des niveaux anormalement élevés pendant cette période. Aucune indemnisation n'ayant été attribuée aux consommateurs lésés par l'entente, l'association a mis en ligne un site internet *Cartemobile*, doté d'un calculateur permettant de simuler le montant d'un préjudice.

Médias

Chaque mois, la revue *Que Choisir* effectue une série d'enquêtes approfondies et publie les résultats de ses tests comparatifs, tant des produits que des services. En plus du mensuel, l'UFC-Que Choisir édite chaque année quatre numéros *Argent* et quatre numéros *Spécial* (Guides). *Que Choisir* compte plus de 400000. Dépendantes à 100% de l'UFC-Que Choisir, ces revues sont sans publicité et ne vivent que des recettes liées aux abonnements et aux ventes au numéro.

Depuis 2002 le site internet *quechoisir.org* propose des sélecteurs de produits, tests et enquêtes via un abonnement au site internet, distinct de l'abonnement aux magazines. Début mars 2007, ce service comprendrait 32000 abonnés payants.

En 2007 un nouveau mensuel intitulé *Que Choisir Santé* a été lancé. Il est proposé uniquement sur abonnement.

Voir aussi

- Consommérisme
- Consommateur
- Location
- Copropriété
- Syndic

Lien externe

- Site internet de la Fédération ^[1]
- Obsésité, protégeons nos enfants ^[2]
- Évaluez votre facture de carburant et agissez ^[3]

Références

[1] <http://www.quechoisir.org>

[2] <http://www.obesipub.org>

[3] <http://www.chercarburant.org>

Union nationale des associations familiales

L'**Union nationale des associations familiales** (UNAF), précédemment appelée **Fédération nationale des familles**^[1], est une institution familiale française créée en 1945.

Histoire

Elle a d'abord été instituée par la loi du 29 décembre 1942, dite « Loi Gounot », annulée par l'ordonnance du 3 mars 1945 qui en a cependant repris l'ensemble des dispositions^[2] pour créer l'institution actuelle.

Une loi de 1951 lui a accordé un financement, initialement fixé à 0,03 % de la masse des prestations familiales. Il a été augmenté progressivement et représente aujourd'hui 1 % de cette masse soit plus de 25 millions d'euros (2007).

Une loi de 1975 a amélioré la représentation des mouvements familiaux nationaux au sein de l'UNAF.

Le 18 juin 2006, ont eu lieu les élections au conseil d'administration, puis à sa présidence :

- au premier tour, ont obtenu : Jean-Marie Bonnemayre (CNAFAL) 6 voix, F. Fondard (CSF) 12 voix, H. Joyeux (FF) 9 voix, M.-C. Petit (FR) 11 voix ;
- au second tour, ont obtenu : F. Fondard (CSF) 20 voix, M.-C. Petit (FR) 18 voix.

François Fondard a été réélu pour 2 ans le 22 juin 2008.

Mission

L'Union nationale des associations familiale est une association d'utilité publique à qui est confiée le monopole de la représentation des familles.

Elle a pour mission de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de toutes les familles vivant sur le territoire français, quelles que soient leurs croyances ou leur appartenance politique.

Pour ce faire, l'UNAF et les 100 UDAF bénéficient d'un financement public de 25 millions d'euros par an (2009)

Composition

L'article L 211-4 du Code de l'action sociale et des familles dispose que :

« L'union nationale est composée par les unions départementales des associations familiales qui lui apportent leur adhésion, et les fédérations, confédérations, associations familiales nationales regroupant au niveau national les associations et sections adhérentes aux unions départementales. »

Fonctionnement

L'UNAF anime le réseau des 22 Unions régionales des associations familiales (URAF) à l'échelle des régions, et des 100 Unions départementales des associations familiales (UDAF) à l'échelle des départements, et les appuie dans leurs missions institutionnelles et de services aux familles.

L'UNAF est aujourd'hui l'union de 7 489 associations familiales regroupant 758 000 familles.

Ces associations familiales sont réparties en 65 mouvements familiaux dont les 6 principaux, au 1^{er} janvier 2008, étaient :

- → Familles rurales, 150 750 familles adhérentes ;
- → Familles de France, 65 998 familles adhérentes ;
- → Confédération syndicale des familles (CSF), 29 402 familles adhérentes ;
- → Confédération nationale des associations familiales catholiques (CNAFC), 25 419 familles adhérentes ;
- → Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL), 24 997 familles adhérentes ;
- → Union des familles laïques (UFAL), 3 984 familles adhérentes ;
- Associations familiales protestantes (AFP), 2245 familles adhérentes.

Sans être membres de l'UNAF, diverses associations à but familiaux lui sont associées. Ainsi l'UNADFI (lutte contre les sectes), l'Alliance Population & Avenir, etc.

L'Union des familles en Europe (15 000 adhérents) est la seule association familiale à but général à refuser son affiliation à l'UNAF.

Liste des présidents

Période	Nom	Issu du Mouvement	Origine
Depuis le 18 juin 2006 Réelu le 22 juin 2008	François Fondard	→ Confédération syndicale des familles	Ancien secrétaire général de l'UNAF
Juin 1996 - 18 juin 2006	Hubert Brin	→ Confédération syndicale des familles	
1976 - 1996	Roger Burnel	→ Familles de France	
1961 - 1976	Paul Noddings	→ Familles de France	
1948 - 1961	Lucien Guibourgé	→ Familles de France	
1945 - 1948	D ^r Maurice Monsaingeon	Ligue des familles nombreuses	

Contestations de l'UNAF

Les pratiques de l'UNAF tendant à exclure certaines associations familiales des conseils d'administration des UDAF ou à leur imposer de défendre son point de vue ont été condamnées respectivement par un arrêt de la Cour de cassation du 30 avril 2009 et par un arrêt du Conseil d'État du 2 novembre 2005. Le principe même d'un monopole de représentation des familles est contesté par l'Union des familles en Europe qui a engagé une action devant le Conseil d'État^[3].

Liens externes

- unaf.fr, site officiel de l'UNAF ^[4]
- Liste de toutes les UDAF ^[5]

Références

- [1] Dominique Marilhac, « Histoire de l'UNAF (<http://www.uniondesfamilles.org/histoire-de-l-unaf.htm>) », sur le site de l'Union des familles en Europe.
- [2] René Théry, *Droit social*, 1954, p. 362 à 512 et Dominique Marilhac, « L'UNAF ou les vicissitudes du corporatisme », *Droit social*, décembre 2007.
- [3] « L'Union des Familles en Europe n'est pas affiliée à l'UNAF (<http://www.uniondesfamilles.org/UNAF.htm>) », sur le site de l'Union des familles en Europe.
- [4] <http://www.unaf.fr/>
- [5] http://www.unaf.fr/rubrique.php3?id_rubrique=305
-

Sources et contributeurs de l'article

Association Force Ouvrière des Consommateurs *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?oldid=26338120> *Contributeurs:* Efbé, Leccux

Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?oldid=42746378>
Contributeurs: Es2003, Fredtoc, Xnx, 3 modifications anonymes

Confédération nationale du logement *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?oldid=42623102> *Contributeurs:* Bastien.trezay, Chris93, Coyau, Laddo, Nono64, Revolution, Seb35, Sebjolis, 6 modifications anonymes

Confédération générale du logement *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?oldid=39148891> *Contributeurs:* Chris93, Es2003

Confédération nationale des associations familiales catholiques *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?oldid=39378780> *Contributeurs:* Chris93, Dauphiné, Edhral, FFF, FH, Gatmanu, Hercule, Kerluamox, Ms 2004, Tibo217

Confédération syndicale des familles *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?oldid=38590636> *Contributeurs:* Charlessilvestre, Chris93, FFF, FH, Jean-Louis Lascoux, Kerluamox, Mielle gris, Poppy, Schiste, 4 modifications anonymes

Conseil national des associations familiales laïques *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?oldid=38590641> *Contributeurs:* Bob08, Chris93, FFF, FH, Moez

Consommation Logement Cadre de Vie *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?oldid=44062056> *Contributeurs:* AssoCLCV34, Chris93, Goa103, Hegor, Jean-Louis Lascoux, Magounette, NicoV, Oxo, Pereubu, TCY

Familles de France *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?oldid=43969295> *Contributeurs:* Apokrif, CR, Chris93, Coyau, David.Monniaux, Daxterminator, FFF, FH, Famillesdefrance, Hercule, Ironie, J. Clef, K90, Mafiou44, Malta, Olmec, Pitchorneirda, Poppy, Skyred, Torikiv, Toutoune25, Zlabiroth, ~Pyb, 40 modifications anonymes

Familles rurales *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?oldid=39912254> *Contributeurs:* Chris93, CommonsDelinker, FFF, FH, Hercule, Jaguin, Langlature, Ln.56, Padawane, Poppy, Pymouss, Schiste, Splashview, 7 modifications anonymes

Fédération française des motards en colère *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?oldid=43698057> *Contributeurs:* Alecs.y, Archeos, Arnaud.Serander, Baronnet, Bigmat, Biunivoque, Blidu, Bob08, Chouca, DaiFh, DocteurCosmos, FFF, FH, Fr.Latreille, Gi08, Hercule, II...Richard...II, Jef-Infojef, Joelafoaine, Julien Jorge, La Cigale, Monster88, Ollamh, Ryo, Sneaky 013, Toutancarton, Xic667, 8 modifications anonymes

Fédération française des usagers de la bicyclette *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?oldid=38685684> *Contributeurs:* Alno, Baronnet, ECF-chl, FFF, FH, Oxo, Pomme apple apfel ringo, 1 modifications anonymes

Fédération nationale des associations d'usagers des transports *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?oldid=37922925> *Contributeurs:* Chris93, HERMAPHRODITE, LPLT, Postkarte von Swakopmund, Walpole, 4 modifications anonymes

Ligue nationale pour la liberté des vaccinations *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?oldid=43747793> *Contributeurs:* Asabengurtza, Ataraxie, Bronite, Devise, Es2003, FH, Jakram, L'horrifiant engoulevent casse-moloch écraseroc, Meodudlye, Moez, Nguyenld, Omnisciengnorant, Papillus, Tibo217, Wikinade, Wissensz, 20 modifications anonymes

Nature & progrès *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?oldid=42756799> *Contributeurs:* CHEFALAIN, Cardabelle, Coyau, Etyc, Kilom691, Polmars, 4 modifications anonymes

Pro Anima *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?oldid=40494396> *Contributeurs:* Brunodesacacias, Devise, Gagea, Pistach, Raude, Toutoune25, 13 modifications anonymes

Union des familles laïques *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?oldid=43462448> *Contributeurs:* ADM, Chris93, Gede, Harmonia Amanda, Hercule, Huronoi, Kyro, Lgd, Necrid Master, Oblomov, Toutoune25, Wanderer999, Ziron, 52 modifications anonymes

Union fédérale des consommateurs -Que choisir *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?oldid=43981096> *Contributeurs:* Alo, Alphabeta, Balougador, Brunodesacacias, Calmos, Cherubin, Chris93, Clara92, Dirac, DocteurCosmos, Emirix, Erasoft24, Es2003, EyOne, FFF, FH, FrancoiseLouis, Gendy54, Graouilly, Kerluamox, Korg, Leag, Mgareau, NassWiki, NicoV, ObiWan Kenobi, Orbi Fontes, Padawane, Papillus, Sand, Turb, Utilisateur 65872, Vortesteur, Véronique PAGNIER, 149 modifications anonymes

Union nationale des associations familiales *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?oldid=43878167> *Contributeurs:* Archibald, Chaoborus, Chris93, Céréales Killer, Dominique MARCILHACY, FFF, FH, GERARDINHO, Guerby, Hercule, Herr Satz, Jean-Louis Lascoux, Kelson, Le chicon masqué, Marcilhacy, Mica, O. Morand, Sebjarod, Speculos, 15 modifications anonymes

Source des images, licences et contributeurs

Fichier:Importez_le_logo-fr.svg *Source:* http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Importez_le_logo-fr.svg *Licence:* inconnu *Contributeurs:* User:Ewan ar Born

Image:Logo cnafc.jpg *Source:* http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Logo_cnafc.jpg *Licence:* inconnu *Contributeurs:* Gatmanu

Image:Flag of France.svg *Source:* http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Flag_of_France.svg *Licence:* Public Domain *Contributeurs:* User:SKopp, User:SKopp, User:SKopp, User:SKopp, User:SKopp, User:SKopp

Image:Gtk-dialog-info.svg *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Gtk-dialog-info.svg> *Licence:* GNU Lesser General Public License *Contributeurs:* David Vignoni

Image:Logoclcfrance.gif *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Logoclcfrance.gif> *Licence:* inconnu *Contributeurs:* AssoCLCV34, Symac

Image:Logo Familles de France.gif *Source:* http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Logo_Familles_de_France.gif *Licence:* inconnu *Contributeurs:* CR

Image:LogoFR.jpg *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:LogoFR.jpg> *Licence:* inconnu *Contributeurs:* Jaguin

File:Siege_fr.jpg.JPG *Source:* http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Siege_fr.jpg.JPG *Licence:* inconnu *Contributeurs:* User:Ln.56

Image:FFMC logo.JPG *Source:* http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:FFMC_logo.JPG *Licence:* inconnu *Contributeurs:* La Cigale

Image:Vignette 1980.gif *Source:* http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Vignette_1980.gif *Licence:* inconnu *Contributeurs:* User:Gi08

Image:Bicycode.jpg *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Bicycode.jpg> *Licence:* Creative Commons Attribution-Sharealike 2.5 *Contributeurs:* Michèle Célestin (SaBiNe Le Havre) ou Thomas Fichter (FUBicy) ou Monique Giroud (ADTC Grenoble) ou Jan Konold (CADR Strasbourg) ou Yann Laval (Roue Libre Chambéry) ou Nicolas Martin (REVV Valence) ou Christophe Raverdy (PAV Nantes) ou Christian de Valence (Vélo-Cité Orléans)

Image:Logo_nature_progres.gif *Source:* http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Logo_nature_progres.gif *Licence:* inconnu *Contributeurs:* Cardabelle

Image:Logoufc.jpg *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Logoufc.jpg> *Licence:* inconnu *Contributeurs:* Mgareau, Symac

Licence

Creative Commons Attribution-Share Alike 3.0 Unported
<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/>
